Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260605-31_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 05/2026

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, cinq juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS, Maire.

Présents : Isabelle TERTRAIS ; Yann BOUTIER ; Brigitte LOUIS ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Dominique HUON ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT ; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ; Marc LE BIHAN

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11votes pour
Date de convocation : 27/05/2026
Date d'affichage : 27/05/2026

DÉLIBÉRATION 31-2026 : ÉLECTION DÉLÉGUÉ ET SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

COMMUNE :

MAËL-PESTIVIEN

Département (collectivité)	CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260605-31_2026-DE

Arrondissement (subdivision)	GUINGAMP
Effectif légal du conseil municipal	11
Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de délégués à élire	1
Nombre de suppléants à élire	3

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 10 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MAËL-PESTIVIEN

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

TERTRAIS Isabelle	BOUTIER Yann	LOUIS Brigitte
LARMET Arnaud	BLOYER Anne-Marie	PÖHLER Henri
LE FOULER Jeannine	HUON Dominique	LEJEUNE Emilie
LE BIHAN Marc	COËNT Jean-Franҫois	

Etaient absents et représentés les conseillers municipaux suivants :

	Donne procuration à
	Donne procuration à
	Donne procuration à

Absents non représentés :

1. Mise en place du bureau électoral

Mme Isabelle TERTRAIS, maire a ouvert la séance.
M. Arnaud LARMET…… a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Le maire (ou son remplaçant) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT3 était remplie.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260605-31_2026-DE

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 155 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir

- M. Jean-François COËNT
- Mme BLOYER Anne-Marie
- Mme Émilie LEJEUNE
- M. Marc LE BIHAN

2. Élection du délégué

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	11
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	10
g. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre **décroissant** des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats[5])	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS** en chiffres et en toutes lettres	
TERTRAIS Isabelle	10	Dix

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260605-31_2026-DE

2. <u>Proclamation de l'élection du délégué</u>

Mme Isabelle TERTRAIS, née le 03/07/1966
à CARHAIX-PLOUGUER
A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

<u>4. Élection des suppléants :</u>

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	11
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	10
g. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre **décroissant** des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats[12])	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS** en chiffres et en toutes lettres	
COËNT Jean-François	10	Dix
LARMET Arnaud	10	Dix
LOUIS Brigitte	10	Dix

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260605-31_2026-DE

5. Proclamation de l'élection des suppléants

M. Jean-François COËNT né le 15/10/1952
à CARHAIX-PLOUGUER
A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Arnaud LARMET né le 21/01/1976
à SAINT-BRIEUC
A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Brigitte LOUIS, née le 12/11/1959
à VIEUX BOURG
A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 5 juin 2026 à 18 heures et.45 minutes, en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le maire ou son remplaçant



Le secrétaire



Les deux conseillers municipaux les plus âgés



Les deux conseillers municipaux les plus jeunes



